



CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36

PROCES-VERBAL

SEANCE du 27 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept février à seize heures quinze, le Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale 36, convoqué le 10 février 2023, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de M. François DAUGERON.

Etaient présents : 12

Mme Nadine BELLUROT
Mme Carole BRANCHEREAU
M. Jean-Louis CAMUS
M. François DAUGERON

M. Claude DOUCET
M. Marc FLEURET
Mme Virginie FONTAINE
Mme Lydie LACOU

M. Philippe MAUBOIS
M. Gérard MAYAUD
Mme Chantal MONJOINT
Mme Florence PETTPEZ

Ont donné pouvoir : 1

M. Gérard BLONDEAU à M. François DAUGERON

Etaient absents excusés : 3

M. François AVISSEAU

M. Jean-Pierre CHENE

M. Gaston LANGLOIS

ORDRE du JOUR

1- Approbation du rapport d'activités 2022

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Agence, le conseil d'administration est compétent pour approuver le rapport d'activités de l'année écoulée.

Après avoir entendu l'exposé du Président, aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le rapport d'activités 2022 est approuvé par 13 voix, aucune abstention ni vote contre.

2- Convention relative à l'intervention de la Direction des Routes du Département au profit de l'ATD36

Les moyens de fonctionnement de l'Agence sont mutualisés avec ceux du Département affectés à la gestion du patrimoine routier départemental. Ainsi, les agents de la Direction des Routes répartis sur l'ensemble du territoire départemental interviennent suivant les demandes au plus près des besoins. Afin de poursuivre cette mutualisation en 2023, il est nécessaire de fixer par convention les moyens humains qui seront mobilisés sur les missions de l'Agence.

Après avoir entendu l'exposé du Président, aucun membre n'ayant d'observation sur le projet de convention, il est procédé au vote.

Le Président du Conseil départemental, M. Marc FLEURET, ne prend pas part au vote.

La convention relative à l'intervention de la Direction des Routes du Département de l'Indre auprès de l'ATD36 est adoptée par 12 voix, aucune abstention ni vote contre.

La séance est levée à 16 heures 40.

Fait à CHATEAUROUX, le 27 février 2023

Le Président de l'ATD36



François DAUGERON